AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (9)ItemJean-Baptiste André Godin à monsieur Bar-Beaubouchez, 26 novembre 1866

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Bar-Beaubouchez, 26 novembre 1866

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (9)
Collation1 p. (12r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Bar-Beaubouchez, 26 novembre 1866, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 05/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45577

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e<u>Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)</u>
Date de rédaction<u>26 novembre 1866</u>
Lieu de rédactionGuise (Aisne)
Destinataire<u>Bar-Beaubouchez</u>
Lieu de destinationLe Nouvion-en-Thiérache (Aisne)

Description

RésuméSur l'emploi de jardinier du Familistère. Godin précise à Bard-Beaubouchez, candidat à l'emploi de jardinier du Familistère, que le jardinier actuel perçoit 100 F par mois. Il lui demande des renseignements sur sa famille et sur lui-même. Il ajoute qu'il souhaite recruter un jardinier capable de rendre profitable la culture de 3 à 4 hectares de jardins et de donner des cours de jardinage aux enfants des écoles pendant les heures de récréation.

Mots-clés

Agriculture, Éducation, Emploi, Familistère, Jardins
Notice créée par Équipe du projet FamiliLettres Notice créée le 28/02/2023
Dernière modification le 18/09/2023